

DELIBERATION N°21

<p align="center">Délégation de service public relative à l'exploitation et à la gestion du stationnement payant en ouvrage et en surface – Société Vinci Park – Rapport d'activité 2009</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 1^{er} JUILLET DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 juin 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (question n°4 et questions n° 7 à n° 52.2), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (question n°4 et questions n° 7 à n° 52.2), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°37), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 27), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°21), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 38), M. MENARD Joël, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°28), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°20).

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. FALAIZE Hugues (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n°38), M. MENARD Joël à Mme AUDIGOU Sabine, Mme SANOKO Barkissa à Mme EMO Céline (à partir de la question n°28), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n°1 jusqu'à la question n°20).

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la société VINCI PARK GESTION est titulaire d'une convention de gestion globalisée du stationnement en date du 26 mars 1990. Conformément à ses obligations, elle a communiqué à la Ville de Dieppe le rapport d'activité et le rapport financier au titre de l'année 2009.

La convention couvre l'intégralité du stationnement payant en surface et le stationnement en ouvrage dans les parkings de la Barre et Saint-Jacques. Elle n'inclut donc pas le parc de stationnement de la Plage administré par un Conseil d'Exploitation constitué d'élus de la Ville et de personnes statutairement désignées.

1. Vie juridique du contrat

L'année 2009 a été marquée par une évolution juridique constatée dans l'avenant n° 14 en date du 8 janvier 2009, autorisé par une délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008.

Cette modification concerne le reversement par VINCI à l'Agglomération Dieppe Maritime (et non plus à la Ville) de la taxe de séjour collectée sur l'aire de stationnement des camping-cars.

2. Bilan du stationnement en ouvrage

Le stationnement en ouvrage concerne le parking de la Barre et le parking Saint-Jacques.

2.1. Parking de la Barre

Usagers : abonnés, amodiataires et clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : ouverture au public du lundi au samedi de 7h à 20h, et mode automatique.

Accès : par carte de parking ou ticket horaire, 24h/24, 7j/7.

Capacité : 272 emplacements publics répartis en trois niveaux (entresol de 85 places, rez-de-chaussée de 66 places et 1er sous-sol de 121 places).

Différents travaux ont été réalisés dans ce parking en 2009, notamment : peinture extérieure, signalétique intérieure, remplacement d'une pompe de relevage, mise en conformité des ascenseurs.

Tarifs 2009 :

Formule Abonnement	Abonnement permanent	Abonnement jour
Abonnement mensuel	50,34 €	41,87 €
Abonnement trimestriel	140,00 €	118,08 €
Abonnement semestriel	272,11 €	234,37 €
Prélèvement mensuel	45,35 €	39,06 €

Abonnement permanent : 24h/24, 7j/7
 Abonnement jour : du lundi au samedi de 7h à 20h (sauf dimanches et jours fériés)
 Prélèvement mensuel : sur engagement de 12 mois.

Stationnement horaire	Tarif
0 h 30	0,30 €
1 h	0,60 €
2 h	1,20 €
3 h	1,50 €
4 h	1,80 €
5 h	2,20 €
6 h	2,60 €
6 – 12 h	3,00 €
12 – 24 h	4,00 €
Ticket perdu	4,00 €
Forfait 1 semaine	15,00 €

Les tarifs horaires et abonnements sont stables par rapport à 2008.

Fréquentation 2009 :

- 46 261 passages horaires, contre 45 220 en 2008 (+ 2,30%) ;
- 240 abonnements au 31 décembre ;
- 59 amodiataires (stable par rapport à 2008).

Recettes :

Nature	Année 2009	Année 2008	Écart
Recettes abonnements	123 926,00 €	122 382 €	1,26%
Recettes horaires	59 962,00 €	59 800 €	0,30%
Recettes diverses	7 213,00 €	6 652 €	8,43%
TOTAL	191 101,00 €	188 834 €	1,20%

2.2. Parking Saint-Jacques

Usagers : abonnés exclusivement.

Mode de fonctionnement : automatique.

Accès : par carte de parking, 24h/24, 7j/7.

Capacité : 98 emplacements publics + 2 emplacements réservés.

Tarifs 2009 :

Type de stationnement	Tarif
Abonnement mensuel	41,87 €
Abonnement trimestriel	125,62 €
Abonnement semestriel	251,23 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2008.

Fréquentation 2009 : 92 abonnements ont été commercialisés.

Recettes :

Nature	Année 2009	Année 2008	Écart
Recettes abonnements	50 314,00 €	55 864,00 €	-9,93%
Recettes diverses	0,00 €	240,00 €	-100,00%
TOTAL	50 314,00 €	56 104,00 €	-10,32%

2.3. Prestations communes

Les deux parkings offrent certaines prestations communes :

- prêt de cabas ou chariot,
- prêt de vélo,
- prêt de parapluie,
- ambiance musicale,
- possibilité de payer par carte bancaire

3. Bilan du stationnement en surface

Le stationnement en surface concerne le parc de stationnement des camping-cars, le parc de stationnement de l'Hôtel de Ville et le stationnement payant sur voirie divisé en zone verte et zone orange.

Le contrôle est effectué par 7 agents de surveillance à temps complet au 31 décembre 2009 rattachés au service de la Police Municipale.

3.1. Parc de stationnement des camping-cars

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant 7j/7, 24h/24.

Durées 24 h ou 48 h maxi.

Paiement : horodateurs équipés MONEO.

Capacité : 52 emplacements.

Tarifs 2009 :

Stationnement camping-cars	Tarif
24 h	7,00 €
48 h	14,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2008.

Fréquentation 2009 : 7 864 tickets ont été émis contre 8 648 en 2008, soit une baisse de 9,09%

Recettes :

Nature	Année 2009	Année 2008	Écart
Recettes horaires	55 644,00 €	61 208 €	-9,09%

3.2. Parc de stationnement de l'Hôtel de Ville

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant de 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 19 h, tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

Paiement : caisse automatique.

Capacité : 111 emplacements.

Tarifs 2009

Stationnement parking Hôtel de Ville	Tarif
0 h 15	gratuit
0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €
1 h	0,80 €
1 h 20	1,00 €
1 h 35	1,20 €
1 h 50	1,40 €
2 h	1,60 €
2 h 20	1,80 €
3 h	2,00 €
5 h	3,00 €
7 h	4,00 €
9 h	5,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2008.

Fréquentation 2009 : 157 279 tickets ont été émis contre 163 627 en 2008, soit une diminution de 3,88 %.

Distribution de tickets gratuits de sortie : 5 507

Cartes magnétiques : 183

Recettes :

Nature	Année 2009	Année 2008	Écart
Recettes horaires	134 328,00 €	139 780 €	-3,90%

3.3. Stationnement payant sur voirie

Usagers : clientèle horaire.

Mode de fonctionnement : payant de 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 19 h, tous les jours sauf dimanches et jours fériés. En zone orange, le stationnement est limité à 2 h 30.

Paiement : 62 horodateurs équipés MONEO.

Capacité : 965 emplacements.

Tarifs 2009

Stationnement horaire zone verte	Tarif
0 h 15	0,20 €
0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €
1 h	0,80 €
1 h 20	1,00 €
1 h 35	1,20 €
1 h 50	1,40 €
2 h	1,60 €
5 h	1,80 €
9 h	2,00 €

Stationnement horaire zone orange	Tarif
0 h 15	0,20 €
0 h 30	0,40 €
0 h 45	0,60 €
1 h	0,80 €
1 h 20	1,00 €
1 h 35	1,20 €
1 h 50	1,40 €
2 h	1,60 €
2 h 15	1,80 €
2 h 30	2,00 €

Les tarifs sont stables par rapport à 2008.

Recettes :

Nature	Année 2009	Année 2008	Écart
Recettes zone orange	321 306,00 €	338 094 €	-4,97%
Recettes zone verte	422 471,00 €	483 865 €	-12,69%
TOTAL	743 777,00 €	821 959 €	-9,51%

Les principales évolutions opérées en 2009 sont les suivantes :

- implantation d'un horodateur rue Thomas Bouchard,
- déplacement d'un horodateur du Boulevard du Général de Gaulle vers la Grande rue,
- création de 5 emplacements payants rue Thomas Bouchard,
- création de 7 emplacements payants Grande rue,
- suppression d' 1 emplacement payant Boulevard du Général de Gaulle

3.4. Autres précisions

En 2009, les agents de surveillance ont procédé à la verbalisation de 11 160 infractions contre 15 882 en 2008, soit une baisse de 29,73 %.

- Bilan financier 2009

4.1. Recettes 2009

Le total des recettes 2009 se décompose comme suit :

- recettes de voirie : 933 749 €
- recettes des parcs : 241 415 €
- soit un total de 1 175 164 €

4.2. Charges 2009

Les charges sont réparties entre la Ville et l'exploitant :

Charges Ville :

- salaires et frais de personnel : 229 335 €
- redevance d'affermage : 305 355 €
- provisions pour travaux : 101 €
- taxe de séjour : 2 571 €
- soit un total de 537 362 €

Charges exploitant :

- forfait de gestion : 601 993 €
- amortissements : 34 902 €
- soit un total de 636 895 €

Le total des charges s'élève à 1 174 257 €

4.3. Résultat 2009

Pour 2009, le résultat s'élève à 1 175 164 € - 1 174 257 €, soit 906 € d'excédent.

Conformément à la convention, cet excédent est réparti suivant le pourcentage suivant :

- part Ville (70%) : 634 €
- part exploitant (30%) : 272 €

Considérant :

- la présentation du rapport d'activités 2009 intervenue en commissions n° 1 et n° 3 réunies le 21 juin dernier,

- son examen lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 28 juin dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du bilan 2009 de la gestion du stationnement payant de la Ville de Dieppe.

☞ **Le Conseil Municipal a pris acte du bilan 2009 de la gestion du stationnement payant de la Ville de Dieppe.**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire